



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du mardi 3 mars 2020

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|----------------------------|----------------|-----------------------------|
| Afférents Au Conseil | En exercice | Ont pris part au vote |
| 33 | 32 | 31 |

Date de la convocation
25 février 2020

Date d'affichage
25 février 2020

Objet de la délibération
*Pôle service technique –
Nomination du parking «
Colonel Arnaud BELTRAME »*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt, le trois mars deux mille vingt, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, BERTRAND Huguette, CREMADES Laurence, LAUNAY Michel, ROYET Pierre, LACOURTE Gérard, MAESTRACCI Sylvie, LAGIER Laure

Procurations :

LAKS Joëlle donne procuration à RAVINAL Danièle,
GANDIN Frédéric donne procuration à BERTRAND Huguette,
ZUCK Bernard donne procuration à GARRON André,
BESSET Monique donne procuration à FOUCOU Roseline,
SOLDANO Florence donne procuration à LAUNAY Michel,
LUNGERI Carine donne procuration à ROYET Pierre

Absents :

MAIRESSE Aude

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Huguette BERTRAND est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Des travaux de requalification ont été réalisés avenue de Lattre de Tassigny pour permettre la création d'un parking aux abords du centre-ville.

Il convient de nommer ce nouvel espace de stationnement, en mémoire du colonel BELTRAME, parking « Colonel Arnaud BELTRAME ».

Le 23 mars 2018, alors qu'il se trouve confronté à une prise d'otages au Super U de Trèbes, le lieutenant-colonel Arnaud BELTRAME, officier de gendarmerie se substitue au dernier otage retenu au terme de négociations avec l'auteur des faits. Son face-à-face avec le terroriste dans la salle des coffres du supermarché dure près de trois heures. Après avoir entendu des coups de feu, le GIGN intervient mais le Colonel, gravement blessé par le terroriste, succombera après son transfert à l'hôpital.

Arnaud BELTRAME a été promu colonel à titre posthume. Il est également Commandeur de la Légion d'honneur, Chevalier de l'ordre national du Mérite, titulaire de la Médaille de la Gendarmerie nationale avec palme de bronze pour citation à l'ordre de la gendarmerie, de la Médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement, échelon or, de la médaille de la sécurité échelon or, de la Croix de la Valeur militaire avec étoile de bronze pour citation à l'ordre de la brigade, de la Médaille de la Défense nationale, échelon or avec agrafes « Troupes aéroportées » et « Garde républicaine » et de la Médaille d'honneur des affaires étrangères, échelon argent.

La Ville de Solliès-Pont souhaite honorer ce sacrifice héroïque en attribuant le nom d'Arnaud BELTRAME à ce nouveau parking.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la proposition de nommer ce nouveau parking « Colonel Arnaud BELTRAME » ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **APPROUVE** la nomination de ce parking « Colonel Arnaud BELTRAME »,

- **CHARGE** monsieur le maire d'effectuer les formalités administratives.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09 MARS 2020
et publication ou notification du

10 MARS 2020

